

SÉANCE DU 21 MAI 2025

Nombre de Membres

En exercice : 29  
Titulaires présents : 23  
Pouvoirs : 05

Date de convocation :

15/05/2025

Date d'affichage :

22/05/2025

Votants :	28	Pour :	28	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mai, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents :**

BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER-ROLLET Claude ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Rémy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; DALLOZ Jean-Charles ; DUTHION Jean-Paul ; GAUTHIER-PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean-Luc ; LONG Grégoire ; MOREL-BAILLY Hélène ; MOREL Denis ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

**Excusés ayant donné pouvoir :** BLASER Michel (représenté par BENIER-ROLLET Claude); CHATOT Patrick (représenté par DUTHION Jean-Paul) ; DEPARIS-VINCENT Christelle (représentée par ROUX Nathalie); ETCHEGARAY Josiane (représentée par DALLOZ Jean-Charles) ; PIETRIGA Guy (représenté par BUCHOT Jean-Yves).

**Excusée :** DUBOCAGE Françoise.

**Objet : MARCHÉS PUBLICS – GROUPE SCOLAIRE LA CHAILLEUSE - Approbation du projet d'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

Rapporteur : Jean-Yves BUCHOT

**Le RAPPORTEUR,**

**EXPOSE**

Terre d'Émeraude a engagé un projet de construction d'un nouveau groupe scolaire sur l'école de la Chailleuse. Un programme a été établi en 2023. L'équipe de maîtrise d'œuvre désignée est composée des entreprises suivantes.

AD+ (mandataire)	21, avenue Thurel – 39 000 LONS-LE-SAUNIER
FOURNIER Economiste	2B, Avenue Thurel – 39 000 LONS-LE-SAUNIER
CALCUL STRUCTURES BATIMENT	2, Ch des Maisonnettes – BP 19 39150 ST LAURENT EN GRANDVAUX
Bureau A LAZAROTTO	9 Montée de Saint Romain 39200 SAINT CLAUDE
HOMM SA	8 En Vallot - 39 190 VAL SONNETTE

Le programme initial de l'opération prévoit la construction d'un groupe scolaire dimensionné pour accueillir les élèves de l'école actuelle de Saint Laurent la Roche et ceux de l'école d'Augisey quatre classes et l'accueil périscolaire. Le site retenu était la parcelle cadastrée 488 B 1009, située en bordure de la RD 117, et caractérisé par une forte pente contraignant sensiblement la conception d'ensemble.

L'enveloppe prévisionnelle avait été fixée à 2 080 000 € HT. Le montant provisoire du marché de maîtrise d'œuvre, basée sur un taux de rémunération de 7,5% s'élève à 156 000 € HT.

L'APS a été admis le 16 mai 2024 avec un montant de travaux estimé à 3 013 500 € HT.

L'APD a été remis le 21 octobre 2024 pour un montant de travaux estimés à 3 010 000 € HT.

À la suite du tour de table des financeurs, il est apparu que les financements espérés auprès de l'Etat, de la CAF et de la Communauté de communes de Porte du Jura n'étaient pas à la hauteur prévue, ce qui remettait en cause la capacité financière de Terre d'Émeraude à réaliser l'opération.

Parallèlement, il est apparu que les effectifs scolaires actuels correspondaient à trois classes (réduction d'une classe sur l'école d'Augisey depuis la rentrée 2023).

Il a donc été décidé de modifier le programme de l'opération de manière à :

- réduire les surfaces utiles du groupe scolaire à 720 m<sup>2</sup> maximum avec :

- ✓ La suppression d'une salle de classe
- ✓ La suppression de deux ateliers jouxtant les salles de classes
- ✓ La suppression de l'atelier dans l'espace périscolaire

Par ailleurs, il est proposé d'implanter le bâtiment sur un site présentant moins de contraintes topographiques et permettant la réalisation sur un seul niveau afin de réduire le coût de travaux et permettre la réalisation de l'opération. Le site retenu est situé sur la parcelle cadastrée 488 B 259 sise 17 bis route de Grusse à Saint-Laurent-la-Roche, parcelle plate d'une surface de 5470 m<sup>2</sup>, mise à disposition par la commune.

Ces modifications de programme nécessitent la reprise complète des études de conception de niveau esquisse, APS et APD.

L'avenant proposé a pour objet :

- D'acter les modifications du programme ci-dessus décrites
- De fixer le coût d'objectif **définitif** des travaux à **2 080 000 € HT**
- De fixer **la rémunération définitive** du maître d'œuvre à 196 289,60 € tenant compte de la reprise des études de conception liées à la modification du programme.

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

**D'APPROUVER** le projet d'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un groupe scolaire à la Chailleuse ;

**D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant ;

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget chapitre 23.

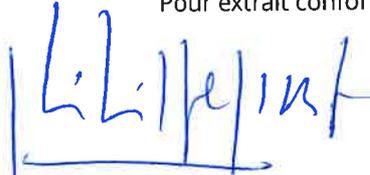
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

  
Le Président

